

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°17 du 23 avril 2010

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°12

ARRÊTÉ

portant dissolution de la brigade territoriale de Villeneuve-lès-Avignon (Gard) et création corrélative de celle de
Rochefort-du-Gard (Gard).

Du 16 mars 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Villeneuve-lès-Avignon (Gard) et création corrélative de celle de Rochefort-du-Gard (Gard).

Du 16 mars 2010

NOR D E F G 1 0 5 0 4 1 9 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.
Code de procédure pénale, notamment ses articles 15. et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).
Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Arrêté du 30 décembre 2009 (BOC N° 5 du 5 février 2010, texte 22. ; BOEM 650.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°17 du 23 avril 2010, texte 12.

Art. 1er. La brigade territoriale de Villeneuve-lès-Avignon (Gard) est dissoute à compter du 1^{er} juin 2010. Corrélativement, la brigade territoriale de Rochefort-du-Gard (Gard) est créée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Rochefort-du-Gard exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,*

Philippe MARVILLET.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Villeneuve-	Les Angles	
lès-Avignon	Pujaut	
	Rochefort-du-Gard	(dissolution)
	Saze	
	Villeneuve-lès-Avignon	
Rochefort-		Les Angles
du-Gard		Pujaut
	(création)	Rochefort-du-Gard
		Saze
		Villeneuve-lès-Avignon